



21 mars 2011

## **Déclaration FNSEA / DBV**

### **Une politique agricole reconnaissant l'excellence européenne**

Au travers des orientations pour l'agriculture à l'horizon 2020 qu'elle a rendues publiques, la Commission européenne affirme le besoin d'une politique agricole commune forte pour assurer la sécurité alimentaire des européens. Elle affiche également la nécessité de maintenir une production viable et durable sur l'ensemble des territoires européens. La FNSEA et le DBV rappellent qu'une politique agricole ambitieuse doit s'accompagner d'un budget à hauteur de l'ambition affichée afin que l'agriculture soit à même de répondre aux défis qui lui sont proposés.

#### **Une PAC ambitieuse et financée**

Au moment où se recherche une maîtrise des marchés financiers, où la volatilité des marchés de matières premières inquiète, il serait paradoxal de démanteler la seule politique européenne sectorielle à même de garantir la sécurité alimentaire de 500 millions d'européens et de participer à l'équilibre alimentaire mondial. Dans ce contexte, le budget consacré à la politique agricole commune pour la prochaine période de programmation financière doit être maintenu à son niveau actuel compte tenu de son importance pour assurer le revenu des agriculteurs. Les agriculteurs ont cependant besoin d'une PAC plus réactive et efficiente leur apportant la sérénité nécessaire pour répondre aux défis qui leur sont proposés et investir dans un avenir qu'ils espèrent plus favorable.

#### **Un premier pilier conforté**

Comme les deux organisations l'ont déjà affirmé en juin 2010, pour la FNSEA et le DBV, la PAC doit comporter trois types d'outils : des outils de soutiens directs, des outils de gestion de marché permettant aux agriculteurs de faire face à une volatilité accrue des marchés et des outils de développement rural améliorant la compétitivité de l'agriculture européenne. Les outils du premier pilier ne doivent pas être remis en cause par la réforme à venir. Ces outils ont démontré leur utilité pour prendre en compte la diversité des situations rencontrées au niveau européen. La FNSEA et le DBV se sont prononcés en faveur de la convergence, à terme, des soutiens au sein de chaque État membre. Pour les deux organisations, toute harmonisation communautaire ne pourra intervenir en dehors d'une égalisation des coûts de production et des parités de pouvoir d'achat au sein de l'UE.

### **Une production écologiquement intensive**

Les agriculteurs allemands et les agriculteurs français sont pleinement conscients de l'importance des fonds publics consacrés au secteur agricole et partagent la nécessité d'inscrire l'activité agricole dans une croissance durable, reconnue comme telle par les citoyens européens. Cependant, pour répondre aux défis qui lui sont assignés (sécurité alimentaire, changement climatique, énergies renouvelables...) la politique agricole commune post 2013 doit privilégier l'acte de production et ne doit pas introduire de contraintes supplémentaires qui entraveraient la production européenne en la réduisant ou en conduisant à des pertes de compétitivité sur les marchés.

Les normes de production mises en œuvre en Europe et plus particulièrement en Allemagne et en France sont aujourd'hui parmi les plus élevées au monde. Toute idée de verdissement de la PAC telle qu'envisagée par la Commission européenne qui ne reposerait pas sur la reconnaissance des efforts réalisés par les agriculteurs au cours des dernières années ne serait pas comprise par les producteurs.

### **Le verdissement : reconnaissance de l'excellence**

Le verdissement doit récompenser l'excellence de la production européenne et donner toute sa dimension sociétale aux réalités économiques des productions agricoles. Pour la FNSEA et le DBV, l'approche ne peut donc qu'être européenne afin de limiter l'apparition de distorsions de concurrence entre producteurs européens du fait de perceptions différentes de la notion de production durable entre les États. Le verdissement doit être l'occasion de faire évoluer le niveau moyen européen en termes de respect des normes environnementales à partir de règles définies au niveau de l'Union européenne. La reconnaissance des efforts des agriculteurs ne doit pas se faire au détriment du soutien global au revenu qui leur est aujourd'hui nécessaire.

Au-delà, seul un premier pilier fort permettra d'assurer l'avenir d'un secteur soumis au renchérissement de ses coûts de production et à une volatilité de plus en plus importante de ses marchés. Il serait par ailleurs contreproductif voire impossible pour certains pays de faire encore plus au titre des normes de production au risque de mettre en danger leur production agricole.